



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E98524

VALABLE JUSQU'AU 18/05/2024

ÉDITÉ LE 13/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2011

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 534 472 139 00011

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5001089/Z 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5085326104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5085326104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : THIERRY ANTHONY ETS

248 RUE DE LA BRIQUETERIE
76116 CATENAY

Téléphone : 09 60 07 48 88

Portable : 06 12 30 63 64

Fax :

Site Internet :

E-mail : anthony.thierry@hotmail.fr

Responsabilité légale :

THIERRY ANTHONY DIRECTEUR

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	30/06/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	22/03/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	04/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	30/06/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.